



UNE REALISATION COLLECTIVE  
Fruit d'un travail en commun

## LE CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS 1957

à la Verrerie de Portieux

Le vendredi 15 mars, avait lieu sur l'initiative de la CONCORDIA, avec l'appui du Comité des Fêtes, une Réunion-Rencontre qui groupait tous les organismes, mouvements, associations existant à la Verrerie et organisant, à titre ou à un autre des festivités publiques, afin d'établir un calendrier d'activités 1957.

Il est normal en effet que chaque groupement soit au courant des activités des autres groupements, afin que toutes les manifestations intéressantes l'ensemble de la population soient réparties harmonieusement tout au long de l'année, au mieux des intérêts desdits groupements et par contre-coup de toute notre agglomération. Cette Réunion-Rencontre qui s'est déroulée dans un climat d'intense compréhension et d'amicale sympathie fut le centre d'échanges de vues extrêmement constructives qui dépassaient même le plan prévu : ce qui prouve la valeur et le besoin de tels « carrefours ».

Enfin, but même de cette Réunion-Rencontre, le Calendrier 1957 fut élaboré (bien entendu toujours susceptible de retouches et de mises au point, à la cadence des événements et des possibilités).

30 Mars 1957 :  
TRANSPARENCE offre son gala annuel

30 Mars 1957 :  
La MI-CARÊME  
Défilé costumé de la CONCORDIA

Paques :  
Premier concert public de la CONCORDIA

30 Avril - 1<sup>er</sup> Mai :  
Bal et Fête du travail

12 Mai 1957 :  
GRANDE FÊTE d'Athlétisme (400 participants)  
C. S. V. P.

19 Mai 1957 :  
Séance de variétés par la CONCORDIA

26 Mai 1957 :  
Fête des Mères offerte par les Amos Vaillants  
Juin 1957 :  
Concours de Pêche

Juillet 1957 :  
GRANDE FÊTE P. G. d'été et Exposition :  
« 250 ans de vie à la Verrerie »

Août 1957 :  
Excursions et voyages « Transparence »

Septembre 1957 :  
Inauguration du TÉLÉ-CLUB

Décembre 1957 :  
Fête des Ecoles

Fin Décembre 1957 :  
Journée des VIEILLARDS

UNE BELLE VITALITÉ...



## L'EAU à la Verrerie

Essayons dans le calme de regarder les difficultés et leur solution probable.

### HISTORIQUE

Depuis longtemps le Conseil Municipal de Portieux avait envisagé de doter la Section de la Verrerie d'un réseau d'eau courante potable, étant donné que la Section de Portieux-Centre avait déjà fait l'objet, en 1936, d'une adduction d'eau courante potable.

Il est toujours normal que les avantages... et les charges soient également réparties dans les différentes parties d'une même commune.

### CONDITIONS DE REALISATION

L'usine de la Verrerie de Portieux était propriétaire :

1°) d'un dispositif assurant les prises d'eau en Moselle (direct et par l'intermédiaire d'un pissard-filtre dans les sables alluvionnaires),

2°) d'une station de pompage et de refoulement (d'une puissance de 60 m3 heure),

3°) D'une canalisation Moselle-Verrerie longue de 4 km. 500 et d'un diamètre de 300 m/m,

4°) De réservoirs.

En 1952 la commune décida, simultanément :

1°) De contracter un emprunt de 1.220.000 frs pour rachat ou location du dispositif de pompage et d'adduction d'eau ainsi que pour la pose de canalisation d'adduction collective dans les différentes parties de la Verrerie.

2°) D'établir avec la Société des Verreries de Portieux une convention dont voici les principaux articles :

Article 1<sup>er</sup> — La Société des Verreries s'engage par les présentes à pomper et à transporter au moyen de ses installations existantes l'eau destinée aux besoins des habitants de la Verrerie en même temps que l'eau destinée à ses propres besoins.

La Commune s'engage à indemniser la Société des Verreries des frais de pompage et de distribution de cette eau, au prorata du nombre de mètres-cubes pompés et distribués pour les besoins de l'usine, d'une part, et de ceux du réseau communal d'autre part.

Article 3. — L'Usine conserve les frais d'entretien normaux de la station de pompage telle qu'elle existe actuellement.

(Les réparations exceptionnelles et les travaux neufs qui seraient à effectuer dans l'avenir font l'objet d'une participation de chacune des parties dans des conditions fixées avec précision).

Article 6. — Le réseau communal de distribution sera branché sur le réservoir de 500 m3 par l'intermédiaire de 2 ou plusieurs compteurs munis de vannes qui seront installés aux frais de la Commune.

Les compteurs généraux seront relevés contradictoirement à la fin de chaque mois et le montant de la consommation du trimestre précédent sera payé par la Commune le 15 du premier mois du trimestre suivant.

### T R A V A U X

— La Convention signée entre les deux parties,  
— Les autorisations et agréments officiels ayant été obtenus,  
— L'emprunt ayant été émis et couvert,  
— Les travaux mis en adjudication.

...La Verrerie commença, en 1953, à être dotée de cette eau courante potable tant désirée...

REMARQUE : La Société des Verreries de Portieux se fait, en outre, rembourser par chacun des bénéficiaires, le montant des frais d'installation entre le réseau communal et chaque pierre-à-eau.

### PAIEMENT DE L'EAU CONSOMMÉE

La Commune répartit entre chaque habitant de la Verrerie la masse totale des frais engagés chaque année pour fournir l'eau à sa population. C'est-à-dire :

— Paiement à l'usine (aux termes de la convention précitée).  
— Paiement des frais supplémentaires (entretien, amortissement de l'emprunt, etc...).

### DIFFICULTÉS

Ce système a le désavantage de répartir le paiement de l'eau par chaque famille, au prorata de ses membres et non de sa consommation réelle.

Aussi le Conseil Municipal fut-il amené très vite à se soucier de la pose de compteurs d'eau individuels (grosse dépense, certes, mais qui permettait seule une répartition exacte et juste entre les consommateurs, (collectivités ou individus) quels qu'ils soient).